

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
MAIRIE de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2018

Ouverture de la séance à 20h30mn,

L'an deux mille dix-huit le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans la Salle Helvétius sous la présidence de M. Pascal SEINGIER, Maire.

Le Maire procède à l'appel et déclare la séance ouverte

Présents : Pascal SEINGIER, Maria LAMANDÉ, Johnny BARRAL, Thierry FOURNIER, Marie-Christine DASBON, Luc HORVAIS, Patrick OLIVIER, Alain MIGOT, Claude EVRARD, Marine BUISSON, Sylvie PELLERAY, Virginie TIRON, Benoît BONTEMPS, Daniel SENECHAL.

Pouvoir : M. Jérôme DUCLOS a donné pouvoir à Mme Marie Christine DASBON, Mme Catherine SCHLAPPI a donné pouvoir à Mme Marine BUISSON et Stéphane CHASSAING a donné pouvoir à Claude EVRARD.

Absents : Isabelle TESKRAT et LAHAYE Cyrille.

Secrétaires de séance : Mme Marine Buisson et M. Benoît BONTEMPS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 - Approuvé à la majorité - 2 abstentions (Thierry FOURNIER et Daniel SENECHAL)

Ajout de 2 nouveaux points **voté à l'unanimité :**

- Instauration CIA (complément indemnitaire annuel)
- Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion 77.

1- URBANISME

1.1 Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) concernant la rue du Paradis

Suite à une demande de 3 lots constructibles à l'entrée de la rue du Paradis, en zone UB, il n'y a ni réseau d'assainissement, ni eau potable et voirie insuffisante.

Il faut compter 11 230,84 € pour l'assainissement (SUEZ) raccordable sur la rue du Carrouge
14 278,18€ pour l'eau potable (VEOLIA) uniquement pour desservir les 3 lots
15 640,00 € pour l'élargissement de la voirie ainsi qu'un « trottoir »

Soit un total de 41 149,02 € HT + TVA 20 % soit 8 229,80 € = 49 378,82 € TTC

La totalité de ce montant étant à la charge des acquéreurs et étant payée à la vente du premier lot.

Il serait bon de prévoir la rétrocession d'une bande de terrain afin de prévoir un emplacement réservé pour élargir la voirie.

Le P.U.P exonère les acquéreurs de la taxe d'aménagement au maximum 10 ans. Proposition du conseil à 5 ans.

La commune engagera les travaux des réseaux EU et AEP à la réception du paiement et à l'acceptation du premier permis de construire.

Les travaux de voirie seront réalisés à l'issue de la construction du dernier lot.

Les frais de raccordement aux réseaux EU et AEP ainsi que les frais d'alimentation électricité et télécom restent à la charge des acquéreurs.

Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
--

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la demande de division n°DP 077 264 17 00051 déposée par Messieurs SIROT Michel et Alain

Compte tenu de l'insuffisance d'équipements collectifs permettant l'urbanisation de 3 lots ;

Après avoir délibéré,

**Le conseil municipal
A l'unanimité**

APPROUVE la mise en place d'une convention de Projet Urbain Partenarial dans les conditions suivantes :

- ✓ Réalisation de travaux sur les réseaux et la voirie :
 - Assainissement en gravitaire vers la Rue de Carrouge par le concessionnaire SUEZ : 11230.84€ H.T.
 - Alimentation en eau potable par le concessionnaire VEOLIA : 14278.18€ H.T.
 - Elargissement de la voirie et création d'une bordure : 15640€ H.T.

Soit un total de 41149.02€ H.T. (T.V.A. 20 % en sus soit 49378.82€ T.T.C.)

La totalité de ce montant étant à la charge des pétitionnaires et étant payée à la vente du premier lot.

- ✓ Une bande de terrain sera cédée à la commune pour élargissement de la voirie dans le prolongement de l'emplacement réservé prévu au P.L.U.
- ✓ La commune engagera les travaux des réseaux EU et AEP à la réception du paiement et à la délivrance du premier permis de construire.
- ✓ Les travaux de voirie seront réalisés à l'issue de la construction du dernier lot.
- ✓ Les frais de raccordement aux réseaux EU et AEP restent à la charge des acquéreurs.
- ✓ Les frais d'alimentation et de raccordement aux réseaux d'électricité et télécom restent également à la charge des acquéreurs.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Election du second adjoint en Mairie

Maria Lamandé a présenté sa démission avec effet au 1^{er} janvier 2018 pour des problèmes familiaux tout en restant Conseillère Municipale.

Proposition du poste à Sylvie Pelleray mardi 9 janvier 2018, qui accepte les délégations du personnel, du contrat numérique, bureautique et de la communication. Les affaires sociales seront pour les maires délégués.

De Claude Evrard : Vu l'état des finances et afin d'économiser, doit-on remettre un nouvel adjoint ?

Est-il important qu'il y ait plusieurs personnes pour débattre chez les adjoints ?

Est-ce que le remplacement est obligatoire ?

Est-ce que la demande de Maria Lamandé a été acceptée par la préfecture ?

De Patrick Olivier : Maria Lamandé va nous manquer car elle a énormément travaillé pour la commune.

Personne d'autre ne présente sa candidature, personne ne demande le vote à bulletin secret.

14 votes pour, 2 contre (Claude Evrard et Daniel Sénéchal) et 1 abstention (Stéphane Chassaing)

Prise d'effet au 1er février 2018 ou à la date du retour de la Préfecture.

2.2 Révision des membres des commissions communales

A corriger : Sylvie Pelleray et Marine Buisson dans communication (pas inscrites)

Thierry Fournier ne reçoit pas les convocations eau et assainissement.

Marine Buisson souhaite quitter la commission d'urbanisme.

Benoît Bontemps intègre les commissions travaux, urbanisme et eaux et assainissement.

2.3 Révision des membres des commissions communautaires

Communication : Claude Evrard et Maria Lamandé

Jeunesse et Sport : Luc Horvais

Vie Scolaire : Patrick Olivier (n'a jamais été convoqué)

Développement économique : Thierry Fournier et Claude Evrard (n'ont jamais été convoqués)

Transport et déplacement : Marine Buisson et Jérôme Duclos (n'ont jamais été convoqués)

Action sociale et aire d'accueil : Claude Evrard (n'a jamais été convoquée)

Aménagement du territoire et commerce local : Sylvie Peilleray et Thierry Fournier (n'ont jamais été convoqués)

Tourisme : Sylvie Peilleray et Pascal Seingier (n'ont jamais été convoqués)

Travaux, bâtiment et voirie : Stéphane Chassaing (n'a jamais été convoqué)

Commande publique : Patrick Olivier (n'a jamais été convoqué)

Environnement et développement durable : Marine Buisson (n'a jamais été convoquée)

Culture : Claude Evrard, Isabelle Teskrat ayant donné sa démission, Marie Christine Dasbon la remplace

Développement numérique : Marine Buisson et Jérôme Duclos (n'ont jamais été convoqués)

GEMAPI : Pascal Seingier et Claude Evrard

CLEC : Pascal Seingier et Johnny Barral

Voté à l'unanimité.

Maria démissionne aussi de son poste de conseillère communautaire.

3 - QUESTIONS DIVERSES

3.1 Création d'un poste au service administratif

Suite à la mutation d'Isabelle Démaret qui avait un poste de rédacteur de catégorie B, celle qui la remplace a un statut de catégorie C.

Les tâches d'Isabelle Démaret vont être redistribuées au sein de toutes les secrétaires.

13 votes pour – 1 vote contre (Patrick Olivier)

C'est Gwendoline Paque qui assure l'intérim.

Le complément indemnitaire n'a pas été mis en place, Pascal Seingier souhaite le mettre en place pour remercier Gwendoline.

Voté à l'unanimité.

Instauration du CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et la manière de servir = prime de satisfaction. **Voté à l'unanimité.**

Le maire demande d'adhérer à une convention unique relative aux missions optionnelles, notamment pour les congés longues maladies. Il s'agit de bénéficier d'un service de conseil.

10 votes pour, 1 contre (Marine Buisson) et 3 abstentions (Maria Lamendé, Claude Evrard et Daniel Sénéchal)

4 - INFORMATIONS

Le répétiteur du feu tricolore de Nesles (demande d'Alain Migot). Pascal Seingier propose à Alain d'appeler la personne du SPIE pour savoir ce qu'il en est du devis de réparation.

L'extinction de l'éclairage public cet été nous a permis d'économiser 1 600 €. L'éclairage public sera donc coupé de minuit à 5h30 avant le printemps.

La commission EJE informe que suite à un sondage auprès des parents d'élèves pour la semaine des 4 jours, les parents et enseignants souhaitant passer aux 4 jours, le conseil décide de passer aux 4 jours.

Les travaux prévus pendant les vacances ont été réalisés.

Nous renouvelons le projet éducatif du centre de loisirs. Un bilan sera fait sous forme de questionnaire aux familles, aux enfants, aux élus, aux associations et instits.

L'église d'Ormeaux : les témoins au plâtre n'ont pas bougé, la voûte ne portant plus sur les jambes de force, les jambes de force les plus proches du cœur de l'église ont été démontées. Des témoins en plâtre ont été remis sur la 1^{ère} voute.

Directrice d'Artillerie : Claude Evrard se propose de suivre le dossier avec Isabelle Teskrat (Prêt au musée de la grande guerre)

La séance est levée à 22 heures 07